

**Organisation générale des enseignements – Piscine de Vilette de Vienne
Compte-rendu de la réunion concernant les activités aquatiques au CP/CE1
du jeudi 5 septembre 2013**

La réunion aura été l'occasion d'une présentation des enseignants, de l'équipe de la piscine, d'un rappel des textes institutionnels de cadrage, d'un retour sur le projet 2008/2012, d'un temps de formation sur la sécurité et l'utilisation du matériel.

LE FONCTIONNEMENT

Le projet concerne une reconduction du projet initial 2004/2008, et met en avant les modifications et précisions à apporter dans sa mise en œuvre. Le projet 2012/2016 est en cours d'écriture.

Les classes de la circonscription de Mions fréquentent la piscine de Vilette de Vienne le matin. Elle est utilisée par ailleurs par des classes de Vienne et Bourgoin l'après-midi.

Répartition des classes sur la période

Classes/Ecole	Chaponnay	Marennes	Mions	Sérézin du Rhône	Solaize	Total
CP	2		3	1	1	7
CP/CE1		1	2	1		4
CE1	2		2	1		5
CE1/CE2	1	1	2	1		5
Total classes	5	2	9	4	1	21

L'équipe de la piscine est constituée :

- Chef de bassin : Jean-François Dézarnaud
- Maîtres-nageurs d'enseignement et de surveillance : Corinne Giboint, Georges Fleurot, Bérangère Bonnefoi, Patrice Michel et Gilbert Balandras
- Agents techniques : Jean-Claude
- Equipe d'accueil : Marie-Pierre

Calendrier

Période 1, du 9/9/2013 au 6/12/2013, soit 11 séances pour les CP/CE1

Période 2, du 9/12/2013 au 21/3/2014, soit 11 séances, pour les élèves de cycles 3, CM1 ou CM2 ou cycle 2, CP et CE1

Période 3, du 24/3/2014 au 30/6/2014, soit 11 séances pour les élèves de Grande Section, mais aussi des élèves de CP et de CE1.

Horaires Plage 1 de 9 h 05 à 9 h 40, Plage 2 de 9 h 45 à 10 h 20, plage 3 de 10 h 25 à 11 h.

Le projet 2013/2014

Le **document papier de référence** reste pour l'instant le projet 2004/2008.

Un **CDROM ressources** concernant le projet est, depuis 2005, à disposition dans les écoles. Il reste un outil de référence d'aide à la construction des séances. Il peut être demandé à la circonscription pour copie si nécessaire.

Ce CDROM s'affiche avec le nom « Winnie ». Un fichier « ressources » est accessible par un clic droit sur la souris, lors de l'ouverture du CDROM. Un **document papier**, détaillant le **sommaire du CDROM** a été proposé : il permet d'accéder au menu plus facilement car celui-ci n'est pas proposé en version imprimable sur l'outil.

Un **dossier documentaire** comprenant les **tentacules d'entraînement de la Pieuvre 2012**, le tableau synoptique du **déroulement de l'unité d'enseignement**, les **aménagements de bassin** a été remis aux enseignants ou transmis aux écoles.

Organisation du bassin

Pour les élèves de CP/CE1, le bassin est divisé dans sa longueur, avec un aménagement différent sur les deux côtés du bassin. Les classes tournent à chaque séance afin de disposer de tous les espaces sur 2 séances.

En classe, lors de la formulation des projets de groupe, veiller à ce que les dispositifs matériels soient accessibles le jour de la séance.

Le bassin aura **3 aménagements successifs** : A1, A2 et A3 sur 4 séances chacun.

L'aménagement de bassin A1 s'est allégé. Deux lignes d'eau transversales ont été supprimées. Les nouveaux plans d'aménagement ont été réalisés au format Word. Ils sont joints à ce compte-rendu.

Organisation de la classe

Chaque classe bénéficie d'un maître-nageur dédié à l'enseignement.

La notion de groupe disparaît au bénéfice du groupe-classe.

L'enseignant et le maître-nageur sont conjointement présents sur le dispositif (1/2 bassin).

Le maître-nageur, dédié à la surveillance, est installé sur la chaise haute en début de séance. Il peut se déplacer sur les espaces, pendant la séance, s'il le juge nécessaire. Cf. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Encadrement

→ Les **échanges de service** entre enseignants sont possibles, ainsi que la prise en charge d'une partie des élèves d'un collègue, dans la mesure où les normes d'encadrement sont respectées. Cet échange devra faire l'objet d'un écrit qui sera validé par l'IE N. M. HASELBAUER.

→ **RAPPEL** : Les **professeurs des écoles stagiaires ou remplaçants** doivent avoir enseigné 4 jours effectifs avant d'accompagner la classe à la piscine (Circulaire départementale du 19/11/2010).

- Les **parents accompagnants** aidant à l'habillage et au rhabillage, pour les élèves de CP/CE1, n'ont pas accès au bassin. Ils disposent d'une chaise au-delà du pédiluve.
- L'**AVS ou EVS**, dédié à un seul élève, suit l'enfant au bord du bassin et n'est pas comptabilisé dans le taux d'encadrement. Il n'a pas à passer d'agrément. Celui-ci est accordé lors du recrutement. Me contacter en cas de difficultés.

Concernant l'utilisation des locaux d'accueil et les vestiaires

- Les personnes qui assurent l'**accueil** ou les **agents techniques de la piscine**, peuvent être sollicités pour toute demande concernant les locaux ou le matériel.
- A l'**arrivée dans le hall**, les élèves se déchaussent et entrent dans le vestiaire, chaussures et chaussettes à la main, au signal de l'enseignant.
- Ne pas hésiter à demander, aux agents techniques, un torchon pour sécher les **bancs du vestiaire** si ceux-ci ne sont pas tout à fait secs à votre arrivée.
- Les **élèves doivent disposer d'une seule serviette** individuelle pour se sécher dans le vestiaire.
- **Pour le bord du bassin, il est recommandé aux enseignants d'apporter des serviettes, dans des caisses**, qui ne seront utilisées qu'en cas de sortie d'urgence.
Des serviettes propres, récupérées ou achetées par les écoles peuvent convenir. Cette solution, débattue et négociée, a été envisagée car les serviettes de survie, initialement à disposition à la piscine, ont une durée de vie limitée et un coût important.
- **Les classes ne doivent pas se croiser dans les espaces** : l'ordre établi est hall, vestiaire, douche, hall.
Une classe ne peut pas accéder à un espace tant qu'il y a, sur cet espace, des élèves ou personnes d'un autre groupe.

Pour commencer à l'heure au bord du bassin, il est bon d'arriver 10 à 15 minutes avant le début de la séance.
Ne pas hésiter à communiquer aux intervenants de l'équipe de la piscine ou à moi même (par téléphone ou par courriel) toute remarque concernant la mise en œuvre du projet ou le transport jusqu'à la piscine.

LES TEXTES DE CADRAGE

Les programmes - BO HS N° 3 du 18 juin 2008

Cycle des apprentissages fondamentaux - Programme du CP et du CE1 - page 13

L'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires de ce cycle.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre écoles maternelle et élémentaire.

Au CP et au CE1, on trouve deux compétences :

- « Adapter ses déplacements à différents types d'environnements » : activités aquatiques et nautiques (s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter) ;
- « Réaliser une performance mesurée » : Natation, se déplacer sur une quinzaine de mètres.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Socle commun – Premier palier – Compétences attendues à la fin du CE1- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006

Compétence 1 - Maîtrise de la langue française

- « - s'exprimer clairement en utilisant un vocabulaire approprié,
- écrire de manière autonome un texte de 5 à 10 lignes. »

Compétence 3 - Les principaux éléments mathématiques et la culture scientifique et technologique

- « - situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement,
- appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents. »

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques

- « - respecter les autres et les règles de vie collective,
- appliquer les codes de politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école,
- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication,
- appeler les secours ; aller chercher de l'aide auprès d'un adulte. »

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative

- « - travailler en groupe, s'engager dans un projet,
- maîtriser quelques conduites motrices,
- appliquer des règles élémentaires d'hygiène.»

La CIRCULAIRE N° 2011-090 du 14 juillet 2011

Dans la continuité des deux circulaires de 2004 qu'elle abroge cependant, elle mentionne l'**obligation du Savoir Nager au CE1 et au CM2**. Elle précise le **rôle des AVS, comme accompagnant les élèves en situation de handicap jusque dans l'eau si nécessaire**. Elle mentionne l'obligation à la formulation de **conventions** pour les utilisateurs des structures.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La démarche d'enseignement

- Une programmation sur le cycle, sur l'école.
- Un module structuré en 4 phases : découverte, référence, apprentissage, entraînement et bilan réinvestissement.
- En articulant des compétences propres et des compétences contributives au socle à caractère transversal autour d'activités physiques support.
- Des tâches organisées.
- Un travail sur l'évaluation en lien : avec les tâches [écart au but et critère de réussite (cycle 1), mise en relation entre manière de faire et réussite, (cycle 2, cycle 3), identifier des voies de progrès] et avec les phases du module [faire plus, faire mieux et faire autrement].
- Un travail avant, pendant et après, toujours dans le but d'assurer la continuité et la progressivité des apprentissages.

Organisation des apprentissages

Afin de permettre à chaque élève d'optimiser ses apprentissages et de manière à développer son autonomie, il est impératif que les trois temps d'apprentissage soient respectés : l'avant en classe, le pendant à la piscine et l'après de retour en classe.

Le cahier du nageur (cahier de traces) est un outil indispensable à l'élève pour se mettre en projet et pour y consigner ses difficultés, ses réussites, ses émotions, ses perspectives mais aussi les fiches de séances, les évaluations, la Pieuvre et les 7 tentacules de couleur....

Le **cahier du nageur numérique pour le projet piscine de Villette de Vienne CP/CE1** est constitué depuis 2011. Il permet notamment de valider certaines compétences du B2i. Me contacter pour une mise en œuvre dans la classe.

La structure du projet au CP/CE1 : elle ne change pas.

→ Phase de **Découverte** : 1 (CE1) ou 2 séances (à négocier avec le maître-nageur). Elle permet une réappropriation des locaux, des règles de sécurité et des dispositifs. Prévoir une liste des élèves en double à remettre aux BEESAN en première séance.

→ Phase d'**Evaluation initiale** : séances 3 et 4

L'élève évalue son niveau, en début d'unité d'apprentissage, en se situant dans les tentacules de la pieuvre T1 à T5.

L'élève prépare en classe son projet en choisissant une entrée, un déplacement et une immersion parmi celles proposées.

L'enseignant collecte tous les choix des élèves sur une fiche récapitulative et code les réussites en situation à la piscine.

Les élèves n'ont pas de feuille au bord du bassin.

Cette évaluation va permettre d'établir deux groupes distincts de fonctionnement.

→ Phase d'**Apprentissage** : à partir de la séance 5

Pour chaque séance à la piscine, les deux groupes devront formuler en classe un **projet de séance concerté** en choisissant une ou deux entrées, déplacements et immersions.

Ce projet sera reporté sur une **fiche de séance de groupe** qui sera utilisée à la piscine par le maître-nageur et l'enseignant. Au bord du bassin, il n'y aura qu'un simple rappel du projet. Pendant la phase d'apprentissage, l'évaluation est continue ou formative.

A la fin de la séance, un échange entre intervenants permettra un rapide bilan et une mise en perspective de la séance suivante.

De retour en classe, l'élève peut prendre connaissance de ses réussites reportées sur la feuille de groupe par l'enseignant ou le maître-nageur. Penser à faire coder régulièrement les réussites sur l'outil Pieuvre, dans le **cahier du nageur**. Le cahier du nageur peut être initié en GS et suivre jusqu'au CE1.

→ Phase d'**Evaluation** : les deux dernières séances.

L'élève devra choisir une entrée, un déplacement et une immersion parmi les plus difficiles qu'il puisse réaliser.

A la piscine, l'évaluation se fera sous forme de parcours dans la mesure du possible.

Les plans d'aménagements, les outils d'aide à l'évaluation et à la construction des séances sont accessibles sur le CDROM ou le dossier ressources documentaires.

→ **Le test du SAVOIR NAGER** pour les classes de CE1 uniquement : il se déroulera la dernière semaine du module du 25 au 29/11/2013. L'aménagement de bassin sera installé selon le plan défini l'an dernier. Les élèves de CE1 évolueront sur un demi-bassin. L'autre moitié de bassin sera accessible aux élèves de l'autre classe ou ayant terminé leur test. Les modalités de la mise en œuvre seront cette année modifiées au regard des recommandations de la circulaire 2011-090. Les enseignants concernés par le test recevront un « dossier Savoir nager ».

Les outils à disposition

→ **L'outil Pieuvre** réactualisé en 2012/2013. Les 7 nouveaux tentacules intégrant des items d'entraînement en flottaison sont à disposition. Certains dessins des tentacules 1, 2 et 3 sont en attente de réalisation. Les documents numériques seront transmis sous format Word aux enseignants afin de faciliter leur utilisation.

→ Une **représentation de la Pieuvre** : en cours de réalisation, sera rapidement affichée à la piscine.

→ La réalisation par l'enseignant, puis la mise à disposition des élèves **d'un jeu de cartes plastifiées, en couleur, chaque item de la Pieuvre** est un outil précieux à manipuler en classe lors de la formulation du projet de groupe.

→ Une **visite du maître-nageur** dans les classes serait souhaitable. Les enseignants sont conscients de leur impact. Les maîtres-nageurs de Villette de Vienne n'ont pas de temps de travail dédié à la préparation ou à la concertation. Leur temps de travail concerne exclusivement la surveillance et l'enseignement. Les temps de visite ne peuvent se réaliser que sur leur temps personnel. Elle est à négocier avec le maître-nageur en charge de la classe.

→ Des **ressources en ligne** sont accessibles sur le site de la circonscription de Mions : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/mions>, ressources pédagogiques, EPS, Activités aquatiques.

Suivi du projet

Ne pas hésiter à communiquer aux intervenants de l'équipe de la piscine ou à moi-même toute remarque concernant la mise en œuvre du projet. Je viendrai visiter les enseignants mettant en œuvre le module en activité aquatique pour la première fois :

- lundi 23, jeudi 26 septembre
- mardi 17 décembre 2013.

Enfin, je réaliserai des visites d'accompagnement des élèves en situation de handicap si nécessaire.

Je me tiens à l'entière disposition des enseignants pour les aider à mettre en œuvre le projet pédagogique de la piscine ou préciser ces informations.